

*République française*  
*Département du Tarn*

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**à Lacaune**

---

**Séance du mardi 30 octobre 2018**

**Nombre de membres en exercice : 35** L'an deux mille dix-huit et le trente octobre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

**Présents : 19** **Sont présents**: Max ALLIES, Claude ANINAT, André BACOU, Jean-Jacques BARTHES, Alexis BENAMAR, Francine BLAVY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Carole CALAS, Pascal COUSTURIER, Hugues DELORI, Jacques FABRE, Michel FARENC, Bernard MAS, Roger NEGRE, Marie-Claude STAVROPOULOS, Daniel VIDAL

**Votants : 27**

**Secrétaire de séance :**  
**Max ALLIES**

**Pouvoirs** : Christian BARDY par Robert BOUSQUET, Alain BARTHES par Roger NEGRE, Jérôme BOUSQUET par Jacques FABRE, Marie-Hélène GUILLOT par André BACOU, Marie-Françoise MONDEME par Francine BLAVY, Bernard ROUMESTANT par Daniel VIDAL, Sylvie SOLOMIAC par Alexis BENAMAR, Armelle VIALA par Marie-Claude STAVROPOULOS

**Suppléés :**

**Excusés** : Jacques MENDES

**Absents** : Isabelle BARTHEZ, Jacques CALVET, Marie CASARES, Pierre ESCANDE, Thibault ESTADIEU, Jean-Christophe MIALET

---

**MAISON DE RETRAITE/RESIDENCE SPECIALISEE SAINT VINCENT DE PAUL**

**1. BUDGET PRINCIPAL 2019 - RESIDENCE SPECIALISEE SAINT VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil que le BP 2019 de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	11 000.00	11 000.00
Section d'exploitation	570 601.07	570 601.07

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Groupe 1	99 200.00
Groupe 2	406 272.07
Groupe 3	65 129.00
<b>TOTAL</b>	<b>570 601.07</b>

Les produits se décomposent de la façon suivante :

Groupe 1	493 480.00
Groupe 2	77 121.07
Groupe 3	
<b>TOTAL</b>	<b>570 601.07</b>

Détermination du prix de journée pour un taux d'occupation d'hébergement permanent à 100 % et un taux d'occupation d'hébergement temporaire à 73,2 % :

Hébergement permanent	Charges brutes	570 601.70
	Recettes en atténuation	77 121.07
	493 480.00-77 121.07 = 493 480.00/(365*13) = <b>104 euros</b>	
Hébergement temporaire	62 338.70/534 = <b>116.74 euros</b>	

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget 2019 de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul tel qu'indiqué ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

## **2. BUDGET PRINCIPAL 2019 - MAISON DE RETRAITE SAINT VINCENT DE PAUL**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil que le BP 2019 de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	<b>Hébergement, Dépendance et Soins</b>	42 399.75	40 000.00
	Excédent prévisionnel 2019		2 399.75
	Total	42 399.75	42 399.75
Section d'exploitation	<b>Hébergement</b>	1 336 440.22	1 336 440.22

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Groupe 1	323 600.00
Groupe 2	742 090.00
Groupe 3	270 750.22
<b>TOTAL</b>	<b>1 336 440.22</b>

Les produits se décomposent de la façon suivante :

Groupe 1	1 093 032.22
Groupe 2	243 408.00
Groupe 3	
<b>TOTAL</b>	<b>1 336 440.22</b>

Détermination du prix de journée pour un taux d'occupation d'hébergement permanent à 100 % et un taux d'occupation d'hébergement temporaire à 75 % :

Hébergement permanent : 46,27 euros/jour avec un taux d'occupation à 100 %	1 063 882.22
Accueil temporaire : 53,24 euros/jour avec un taux d'occupation à 75 %	29 150.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 093 032.22</b>

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget 2019 de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul tel qu'indiqué ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

## **3. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET MAISON DE RETRAITE**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique au Conseil qu'afin de prendre en compte l'autorisation de recettes du Conseil départemental du Tarn et de faire des ajustements budgétaires nécessaires à l'équilibre des comptes, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	Cpte	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Cpte
Dépendance					10 000.00	7353
				10 000.00		75
	641		2 000.00			
	64784	2 000.00				
Hébergement	641	62 000.00		55 000.00		6419
	64784	5 000.00				
	6063		10 000.00			
	6168		2 000.00			
Soins	61118		600.00			
	6066	600.00				
	625	500.00				
	641	20 000.00		23 000.00		6419
	64784	2 500.00				
TOTAUX		92 600.00	14 600.00	88 000.00	10 000.00	
				78 000.00		

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

#### **4. DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET RESIDENCE SPECIALISEE**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'afin de garantir l'équilibre budgétaire et de prendre en compte l'augmentation de l'enveloppe des avantages sociaux, il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

Dépenses			Recettes		
Compte	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Compte
64784	4 329.00		4 239.00		6419
Totaux	4 329.00		4 329.00		

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

#### **5. OUVERTURE DE POSTES LIES AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au conseil communautaire qu'afin de prendre en compte les avancements de grade soumis à la CAP de Novembre, il serait nécessaire de procéder à l'ouverture des postes suivants :

- Cadre de Santé de 1ère classe : 1 poste
- Adjoint administratif principal de 2ème classe : 1 poste
- Auxiliaire de soins principal de : 6 postes

Les fermetures de postes consécutives à ces ouvertures de postes seront proposées au comité technique, et le tableau des emplois sera modifié afin de prendre en compte ces modifications.

Il est demandé au Conseil :

- d'ouvrir les postes suivants :

- Cadre de Santé de 1ère classe : 1 poste
- Adjoint administratif principal de 2ème classe : 1 poste

- Auxiliaire de soins principal de : 6 postes
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces ouvertures de postes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

## **6. PRIX DES REPAS 2019**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui propose au Conseil de voter les prix de repas 2019 suivants :

- Repas livrés : 9.25 euros
- Repas pris sur place à midi : 8.45 euros
- Repas pris sur place le soir : 8.40 euros
- Repas emportés par l'accueil de jour Alzheimer : 8.20 euros
- Forfait journalier repas PHV : 12.10 euros

Il est proposé au Conseil de voter les prix de repas 2019 comme indiqués ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

## **7. APPEL A PROJETS PASA (PÔLE D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES)**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'un appel à projets pour la labellisation d'un PASA a été publié conjointement par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, courant de l'été.

Nous avons proposé un projet de PASA en utilisant à la fois les locaux de la maison de retraite et de l'accueil de jour itinérant Alzheimer attenant.

Si nous remportons cet appel à projets, le forfait soins de la maison de retraite sera augmenté d'un montant de 63 496 euros.

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le projet de PASA en utilisant à la fois les locaux de la maison de retraite et de l'accueil de jour itinérant Alzheimer attenant,
- de donner pouvoir au Président pour engager les démarches nécessaires et signer tous actes afférents.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 27**

**Pour : 27**

## **8. 1ère REUNION DE LA COMMISSION MEDICO-SOCIALE**

Il est proposé de réunir la commission médico-sociale le mardi 4 décembre à 18h dans les locaux de la maison de retraite. L'ordre du jour sera le suivant :

- Résultats de l'évaluation interne de l'EHPAD et de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
  - La procédure
  - Les données actualisées pour la Maison de Retraite
- Orientations régionales et départementales en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :
  - Projet Régional de Santé Occitanie 2022
  - Schéma gérontologique départemental du Tarn 2017-2021

Les pistes à étudier en vue de la signature du CPOM.

**Information du Conseil**

**Le Président  
Robert BOUSQUET**